



Metz, mardi 8 février 2022

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2022/00687

Pris en application :

Crue (dépassement de la marque de crue I)**MOSELLE CANALISEE****Appel à la vigilance (tous les usagers - dans les deux sens)**

- à partir du 08/02/2022 à 03:10o **Moselle canalisée**

entre les pk 242.430 (amont de l'écluse d'Apach) et pk 269.790 (aval de l'écluse de Thionville)

Commentaire :

La marque de crue I étant dépassée à l'échelle de Stadtbredimus-Palzem, mesdames et messieurs les marinières et usagers de la voie d'eau devront naviguer avec prudence compte tenu de l'augmentation des débits et hauteurs d'eau. Les prescriptions prévues par le RPNM (Règlement de Police pour la Navigation sur la Moselle) en son article 10.02, pour la section comprise entre Apach et la porte de garde de Wadrinau ainsi que le RPPM (Règlement de Police sur l'itinéraire Moselle) en son article 11 pour la section comprise entre Apach et Neuves-Maisons, sont applicables.

Le prochain avis modificatif informera l'ensemble des usagers soit du passage en marque de crue II, soit du retour à la normale de la ligne d'eau de la Moselle.

Service(s) à contacter :

UTI Moselle, 6, rue de Méric, CS 21052, 57036 METZ CEDEX 7

Tél : 03 87 66 89 14 - Fax : 03 87 66 09 57

Date limite d'affichage :

Prochain avis.

Chef Agence Exploitation

Signé

Jean-Pierre VUILLAUME